

**INSTITUTION INTERDEPARTEMENTALE DU BASSIN  
DE LA SEVRE NIORTAISE**



**CONSEIL D'ADMINISTRATION  
DU 24 MARS 2021**

**RAPPORT**

**DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2021**

## ORDRE DU JOUR

\* \* \* \*

<b>A-</b>	<b>ADOPTION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION .....</b>	<b>3</b>
<b>B-</b>	<b>DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2021.....</b>	<b>4</b>
B.1.	<i>Le contexte général .....</i>	4
B.2.	<i>Les données relatives aux ressources humaines.....</i>	6
B.2.1.	Structure globale de l'IIBSN .....	6
B.2.2.	Structure détaillée .....	7
B.2.3.	Charges de personnel.....	8
B.2.4.	Temps de travail.....	8
B.3.	<i>Rétrospective.....</i>	9
B.3.1.	Les recettes réelles de fonctionnement .....	9
B.3.2.	Les dépenses réelles de fonctionnement .....	9
B.3.3.	Les résultats du compte administratif 2020 .....	10
B.4.	<i>Les orientations du BP 2021 .....</i>	10
B.4.1.	Le budget de fonctionnement.....	10
B.4.2.	<i>Le budget d'investissement.....</i>	19
B.5.	Dette : Emprunt et ligne de trésorerie .....	23
B.5.1.	Emprunts .....	23
B.5.2.	Ligne de trésorerie .....	24
B.6.	<i>Conclusion.....</i>	25

<b>A- ADOPTION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION</b>
---

Le compte-rendu de la réunion du conseil d'administration du 27 janvier 2021 vous a été transmis par mail le 11 mars 2021.

**Il vous est proposé de faire part de vos observations avant de l'adopter.**

## B- DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2021

### PREAMBULE

Le débat d'orientation budgétaire (DOB) représente une étape obligatoire et essentielle de la procédure budgétaire des collectivités (Art. 3312-1 du CGCT pour les Départements). Il participe à l'information des élus et favorise la démocratie participative des assemblées délibérantes en facilitant les discussions sur les priorités et les évolutions de la situation financière d'une collectivité préalablement au vote du budget primitif.

Il a donc pour objet de présenter les grandes lignes du budget de l'Institution interdépartementale du Bassin de la Sèvre Niortaise (IIBSN), pour 2021, en tenant compte des projets et évolutions envisagés. Il donne également des informations sur les ressources humaines et l'état de la dette.

Le débat d'orientation budgétaire se traduit par une délibération obligatoire qui permet de prendre acte de la tenue du débat. Le DOB fait l'objet d'un compte-rendu de séance qui doit être mis, dans un délai de 15 jours, à la disposition du public (cf. site INTERNET).

#### B.1. *Le contexte général*

Issue d'une coopération entre les Départements de la Charente-Maritime, des Deux-Sèvres et de la Vendée depuis 1987, l'Institution Interdépartementale du Bassin de la Sèvre Niortaise (IIBSN) est un établissement public doté de la personnalité morale et de l'autonomie financière selon les articles L. 5421-1 et suivants et R. 5421-1 et suivants du Code général des collectivités territoriales.

Chaque Département est représenté par trois conseillers départementaux siégeant au sein du conseil d'administration. Le renouvellement du conseil d'administration interviendra donc à l'issue des élections départementales prévues en juin 2021.

Les Départements étudient actuellement une évolution possible de l'organisation des compétences « eau » et de la gouvernance sur les bassins du Marais poitevin, qui pourrait conduire à la création d'un établissement public territorial de bassin (EPTB) au sein duquel toutes ou parties des missions de l'IIBSN seraient transférées. Le budget 2021 n'intègre aucun élément en rapport avec cette étude qui n'a donné lieu à aucune décision.

Bien que la crise sanitaire liée à la COVID 19 perturbe l'environnement financier des collectivités, de l'Etat et autres établissements publics, le budget de l'IIBSN n'est pas directement impacté en 2021.

Les effets pourraient se faire ressentir en 2022, d'autant plus que certains programmes financiers de l'Etat (crédits 203 et PITE) spécialement dédiés à la remise à niveau du patrimoine fluvial transféré en 2014 (barrages et écluses) arrivent à leur terme. Par ailleurs, l'Agence de l'Eau Loire Bretagne n'apporte plus de financement sur les travaux d'entretien du DPF depuis 2020 : travaux en régie (bacage, dragage, élagage) ou prestations extérieures (élagage et curage). Cette absence de recettes représente environ 75 000 €.

L'année 2021 constitue donc à la fois une fin de mandat électif et une fin de programmation financière. Sur ce dernier point, un travail prospectif de planification est à l'étude (nouveau Contrat territorial eau, programmes européens, CPER, FNADT ou encore plan de relance de l'Etat, ...). Une maquette a été préparée et proposée pour les 6 prochaines années (2022 – 2027).

Le programme opérationnel FEDER-FSE 2021-2027 est en cours d'écriture, et des remontées ont déjà été faites sur l'axe 2 (transition énergétique et écologique). Par ailleurs, des discussions sont en cours avec le SGAR Nouvelle Aquitaine et l'ensemble des partenaires du futur contrat territorial (ex. CTMA – désormais CT eau).

Les Départements contribuent (répartition par 1/3) au fonctionnement et aux projets d'investissement de l'IIBSN, par des participations annuelles, conformément aux statuts validés en 2013. Ces participations sont inchangées depuis 2019 si l'on excepte la révision des SAGE(s).

Evolution des participations des trois départements (hors tourisme fluvial), depuis 2015.

	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021 prévision
Fonctionnement I	736 500 €	662 850 €	662 850 €	662 850 €	662 850 €	662 850 €	662 850 €
Investissement	329 000 €	296 100 €	296 000 €	296 000 €	311 100 €	311 100 €	311 100 €
Participation exceptionnelle Brault		75 000 €	75 000 €				
Participation exceptionnelle Modélisation					60 000 €		
Participation exceptionnelle études SAGE(S) HMUC						45 000 €	45 000 €

Des investissements importants se poursuivent au titre de la fin des programmes liés au transfert du DPF et du tourisme fluvial. Ces opérations couvriront les exercices 2021 et 2022.

Les projets pour 2021 seront développés au fil du présent rapport, néanmoins les principaux chantiers de l'année sont les suivants :

- la fin du programme de travaux « tourisme fluvial », sous maîtrise d'ouvrage de l'IIBSN, comprenant notamment la capitainerie de Niort et la signalisation fluviale ;
- la mise aux normes environnementales et sécuritaires du slipway de Marans ;
- les dragages du canal maritime et du contour de l'île de Charrouin ;
- la poursuite de deux missions qui relèvent pour partie de la compétence Gemapi (hors DPF), en attente d'un nouveau CT Eau, et en accord avec les EPCI :
  - animation du contrat territorial des milieux aquatiques (CTMA) des marais mouillés de la Sèvre niortaise et du Mignon, pour le compte des structures

gémapiennes (CdC Aunis atlantique ou SYRIMA en Charente-Maritime, et SMBVSN en Deux-Sèvres).

- poursuite de l'opération de maîtrise des jussies et autres espèces végétales envahissantes sur le territoire du marais mouillé de la Sèvre niortaise, du Mignon et des Autises pour le compte de structures exerçant la compétence Gemapi. Les conventions ont d'ores et déjà été signées.

- la restauration et la modernisation des barrages de la Vieille Autise (Courtiou et Grands Bois) ;

- la restauration et la sécurisation de ponts et passerelles (Auzeille, Enfreneaux, Sazay), ainsi que l'étude des projets de passerelles de l'Ouillette (confluence Sèvre-Autise) et de Vina sur le Mignon.

- la poursuite des études de révision des SAGE(s) de la rivière Vendée et de la Sèvre niortaise Marais poitevin, pour les volets quantitatifs et milieux.

Concernant les ressources humaines, les points les plus notables concernent le recrutement effectif du directeur de l'IIBSN ce printemps et la finalisation d'un plan d'actions dans le cadre de la démarche sur les risques psychosociaux.

## B.2. Les données relatives aux ressources humaines

Les perspectives générales au niveau des ressources humaines sont les suivantes :

- pas d'augmentation du point d'indice annoncé (gel depuis 2017),
- instauration de la prime de précarité pour les CDD de moins d'1 an selon les conditions définies par les textes,
- fin du Parcours professionnel, Carrières et Rémunérations (PCR) et stabilité des charges patronales.

### B.2.1. Structure globale de l'IIBSN

La structure globale des effectifs permanents (hors saisonniers) est la suivante :

	01/01/2020		01/01/2021	
	Nombre	%	Nombre	%
Fonctionnaires titulaires et stagiaires	<b>36</b>	92,5 %	<b>37</b>	88 %
Agents contractuels sur emploi permanent	<b>2</b>	5 %	<b>3</b>	7 %
Agents contractuels sur emploi non permanent	<b>1</b>	2,5 %	<b>2</b>	5 %
<b>Soit un effectif total de</b>	<b>39</b>		<b>42</b>	
Postes vacants	<b>4*</b>		<b>2**</b>	
<b>TOTAL</b>	<b>43</b>		<b>44</b>	
*4 postes vacants : Technicien données SIG / Resp gestion domaine et navigation / Agent de travaux Marans / Resp jussie Bazoin-agent de travaux				
** 2 postes vacants : Directeur / Resp jussie Bazoin-Agent de travaux				

Deux postes sur emplois permanents sont vacants au 01/01/2021 (dont le poste de directeur qui sera pourvu ce printemps). A noter qu'un poste non permanent a été créé pour 12 mois dans le but d'apporter un renfort sur le centre de Bazoin.

La moyenne d'âge des agents est de 45 ans. Aucun départ en retraite est annoncé pour 2021.

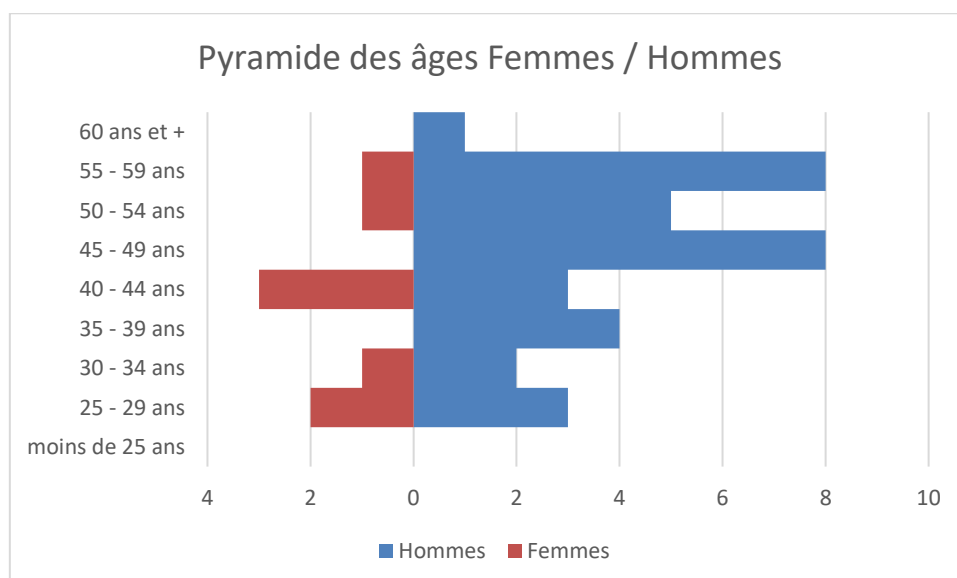
Comme chaque année, il sera procédé au recrutement, en contrats à durée déterminée, de mai à novembre 2021, de 9 agents pour le chantier « jussie ».

### B.2.2. Structure détaillée

L'IIBSN ne compte que deux filières de la fonction publique territoriale, la filière administrative et la filière technique. La filière technique est la plus représentée.

Effectif au 01/01/2021	EMPLOIS PERMANENTS		EMPLOIS NON PERMANENTS		
Filières et catégories	Agents Titulaires ou stagiaires	Agents contractuels	Agents contractuels	TOTAL	%
<b>Administrative</b>					
Cat A	1	0	0	6	14 %
Cat B	1	0	0		
Cat C	4	0	0		
<b>Sous total filière</b>	<b>6</b>	<b>0</b>	<b>0</b>		
<b>Technique</b>					
Cat A	5	0	0	36	86 %
Cat B	6	2	1		
Cat C	20	1	1		
<b>Sous total filière</b>	<b>31</b>	<b>3</b>	<b>2</b>		
<b>Total</b>	<b>37</b>	<b>3</b>	<b>2</b>	<b>42</b>	<b>100 %</b>

Ci-dessous la pyramide des âges de l'IIBSN :



Sur 42 agents, l'IIBSN comporte 34 hommes (81%) et 8 femmes (19 %).

### B.2.3. Charges de personnel

L'activité a été impactée par la période de confinement du printemps 2020. Ce sont ainsi 16 agents qui ont été placés en Autorisation Spéciale d'Absence entre mars et mai 2020. Pour les autres personnels, le maintien en présentiel ou bien le télétravail a été organisé. Les autres périodes de confinement ou de couvre-feu n'ont pas eu d'impact sur les activités qui ont été maintenues dans le respect des protocoles sanitaires.

Les charges de personnel ont été estimées avec les éléments suivants :

- L'effectif correspondant à l'organigramme validé en Comité technique,
- Un renfort saisonnier sur l'équipe de Bazoin pour l'année,
- Un renfort sur le poste CTMA du 1<sup>er</sup> janvier 2021 au 30 avril 2021,
- La prise en compte des évolutions réglementaires (reclassement indiciaire au 01/01/2021 suite au PPCR, avancement d'échelon des agents).

L'évolution des dépenses prévisionnelles des charges de personnel est représentée ci-dessous :

	<b>BP 2019</b>	<b>Réalisé 2019</b>	<b>BP 2020</b>	<b>Réalisé 2020</b>	<b>Projet BP 2021</b>
<i>012 charges de personnel et frais assimilés</i>	2 054 138 €	1 983 778,58 €	2 071 907 €	1 986 244,22 €	2 053 997 €

### B.2.4. Temps de travail

La durée légale de travail est fixée à 1607 heures annuelles, dont 7 heures non rémunérées au titre de la journée de solidarité. La journée de solidarité est fixée le lundi de Pentecôte, ce jour est non travaillé par l'ensemble des agents en contrepartie d'une journée de RTT.

Chaque agent à temps complet dispose de 25 jours de congés annuels et de 23 journées de RTT.

Afin d'assurer les missions de service public qui incombent à l'IIBSN un régime d'astreinte permanent et le paiement d'heures supplémentaires est instauré. Ce dispositif concernera 13 agents sur l'année 2021. Les astreintes sont de 3 ordres : une astreinte d'exploitation pour la gestion du Brault, une astreinte d'exploitation pour la gestion d'ouvrages, une astreinte de décision.

Le nombre de jours d'absence pour raison de santé a été de 502 jours en 2020 (693 jours en 2018, 724 en 2019). Les durées d'absences sont exprimées en jours calendaires (cela comprend donc les week-end et jours fériés). Ce nombre est décomposé ainsi :

- 313 jours concernent des arrêts de maladies ordinaires,
- 178 jours concernent des arrêts maladie suite à un accident de service ou à un accident de trajet,
- 11 jours concernent un congé pour maladie professionnelle.

Les arrêts ont concerné 20 agents.



### B.3. *Rétrospective*

#### B.3.1. *Les recettes réelles de fonctionnement*

	CA 2017	CA 2018	CA 2019	CA 2020	Variation 2020/2019
Chapitre 013 : atténuation de charges	42 641,25	47 965,83	42 532,65	20 207,44	-52,49%
Chapitre 70 : produit des services	71 319,43	68 054,77	72 174,05	45 843,59	-36,48%
Chapitre 73 : impôts et taxes					#DIV/0!
Chapitre 74 : Dotations et participations	2 458 546,47	3 011 079,34	3 108 006,95	3 090 567,59	-0,56%
Chapitre 75 : Autres produits de gestion courante	1 262,96	5 369,01	466,55	2 151,73	361,20%
Chapitre 77 : produits exceptionnels	5 039,56	13 481,96	137 560,24	82 536,27	-40,00%
<b>TOTAL RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>2 578 809,67</b>	<b>3 145 950,91</b>	<b>3 360 740,44</b>	<b>3 241 306,62</b>	

Chapitre 013 : remboursement de rémunérations sur salaires variables selon les arrêts.

Chapitre 70 : la baisse correspond en partie au non-recouvrement des droits auprès des bateliers (39 000 € - décision exceptionnelle Covid), montant compensé (13 000 € x 3) par les Départements et encaissé au chapitre 74.

Chapitre 74 : un maintien sensiblement au même niveau depuis 3 ans (variable en fonction des actions engagées et des financements obtenus).

Chapitre 77 : produits exceptionnels issus de la vente de 2 maisons éclusières en 2019 (80 000 €) et en 2020 (120 000 €).

#### B.3.2. *Les dépenses réelles de fonctionnement*

	CA 2017	CA 2018	CA 2019	CA 2020	Variation 2020/2019
Chapitre 011 : charges à caractère général	867 434,69	732 410,24	688 435,72	877 735,47	27,50%
Chapitre 012 : charges de personnel	1 476 730,11	1 987 209,99	1 983 778,58	1 986 244,22	0,12%
Chapitre 014 : atténuation de produits					#DIV/0!
Chapitre 65 : autres charges de gestion courante	40 375,75	30 501,12	95 836,55	67 624,99	-29,44%
Chapitre 66 : charges financières	2 711,88	3 208,79	3 858,53	3 252,14	-15,72%
Chapitre 67 : charges exceptionnelles	891,52	3 459,09	770,22	531,24	-31,03%
<b>TOTAL DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>2 388 143,95</b>	<b>2 756 789,23</b>	<b>2 772 679,60</b>	<b>2 935 388,06</b>	

Chapitre 011 : l'augmentation en 2020 s'explique par les études de révision des SAGE(s) programmées (art 617).

Chapitre 012 : les charges de personnel sont stabilisées, il faut toutefois noter une période de 9 mois avec une équipe de direction réduite (mars à fin décembre 2020).

Chapitre 65 : en 2019 participation exceptionnelle de 70 000 € pour la réfection du chemin de halage du canal maritime (Vélodyssée).

En conclusion, on peut noter une certaine stabilité du budget de fonctionnement qui reflète un niveau d'activité et des moyens humains stabilisés après une période de transfert de plusieurs années.

La crise sanitaire liée au Covid 19 n'a pas significativement impacté le budget (5 000 € de dépenses de fournitures).

### **B.3.3. Les résultats du compte administratif 2020**

Le compte administratif vous sera présenté en détail lors de la séance budgétaire :

Les résultats cumulés sont les suivants :

- - excédent cumulé de fonctionnement : + 518 313,39 €
- - excédent cumulé d'investissement : + 1 208 994,10 €

Comme chaque année, il vous sera proposé de reprendre les résultats de l'exercice N-1 dès le vote du budget primitif.

Les orientations budgétaires ont donc été construites en intégrant ces recettes.

## **B.4. Les orientations du BP 2021**

### **B.4.1. Le budget de fonctionnement**

Les dépenses et recettes de fonctionnement font l'objet d'une approche analytique permettant ainsi de distinguer :

- l'administration et les SAGE(s),
- le domaine public fluvial,
- le chantier jussie.

L'équilibre est assuré, en recettes, par les subventions accordées par les partenaires financiers, par la participation des Départements et par l'excédent de fonctionnement reporté.

#### 1) ADMINISTRATION ET SAGE (s)

Le secteur de « l'Administration » correspond aux frais de structure à caractère général et aux moyens supports de l'IIBSN.

Ainsi, les frais de personnel afférent à la direction et au service administration y figurent, ainsi que les charges relatives au fonctionnement de la cellule SAGE (animation, SIG, technicien zone humide, hydrogéologue).

Les prévisions budgétaires concernant les dépenses nécessaires au fonctionnement courant sont sensiblement identiques à celles de 2020. Toutefois, un budget de 10 000 €, reparti entre les différents secteurs, a été prévu pour les frais liés au Covid (masques, produits et équipement divers, etc...).

Les dépenses relatives aux feuilles de route des deux SAGE pour 2021 figurent également dans ce budget. Elles prennent en compte une réinscription de 202 000 € concernant les études en cours, et non réalisées (notification de certains marchés en fin d'année 2020), ainsi qu'un complément de 25 000 € nécessaire pour couvrir des compléments d'études. Le programme 2021 porte sur l'achèvement des deux études « HMUC », intégrant le partenariat

avec le BRGM, l'étude de caractérisation des têtes de bassins versants, le déploiement de l'outil d'évaluation Sysma pour les milieux aquatiques et l'ensemble des frais de valorisation pédagogique (site internet, missions vidéos et photos, ...). A noter le renouvellement des CLE en ce début d'année 2021, qui nécessitera sans doute des temps d'animation plus importants.

Enfin les dépenses et les recettes liées à l'animation, à titre transitoire (2020-2021), du contrat territorial des milieux aquatiques pour le compte des structures gémapiennes, sont également prises en compte dans ce budget.

### Les chiffres clé

<b>Animation SAGE Vendée</b>	:	<b>78 000€</b>
<b>Animation SAGE Sèvre niortaise marais poitevin</b>	:	<b>243 000 €</b>
<b>Animation CTMA</b>	:	<b>93 000 €</b>
<b>Etudes HMUC (ré-inscriptions et études 2021)</b>	:	<b>287 000 €</b>

## 2) LE DOMAINE PUBLIC FLUVIAL

Les moyens humains, matériels et financiers sont mis en œuvre pour assurer la gestion et l'exploitation d'un vaste domaine public qui comprend :

- ✓ 183 km de voies d'eau dont 100 km de voies navigables
- ✓ 37 barrages dont 19 en télégestion
- ✓ 13 écluses de navigation
- ✓ 3 centres d'exploitation
- ✓ 3 maisons éclusières
- ✓ 79 ponts et passerelles

L'exploitation et l'entretien de ce domaine passent par la planification d'opérations programmables, mais aussi par la capacité à pouvoir réagir en présence de situations exceptionnelles et d'aléas climatiques en particulier.

Les chantiers proposés en 2021 sont les suivants :

- Préparation et mise en œuvre du dragage du contour de l'île de Charrouin (Vix, Taugon) cet été,
- Travaux annuels de dragage du canal maritime et de la Sèvre maritime (bac à râteau) aux exutoires,
- Remise en état des terrains de dépôt utilisés pour le chantier de Pomère achevé cet hiver,
- Travaux d'élagage et de désencombrement du réseau domanial (Sèvre + Mignon + Autise), effectués soit avec les moyens internes, soit dans le cadre de marchés publics,
- Travaux de maîtrise des proliférations végétales indigènes, en particulier les chantiers de Noron, Comporté et de Mauzé sur le Mignon,
- Enfin, provision annuelle destinée à répondre à des situations urgentes et imprévues, de désencombrement ou de désenvasement ponctuels (aléas climatiques).

En termes de dépenses de fonctionnement, et en dehors du fonctionnement courant lié aux actions effectuées en régie (moyens personnels et matériels), les opérations spécifiques suivantes sont proposées (hors réengagement des opérations 2020 qui n'ont pu être exécutées en raison des crues de fin d'année) :

- Dragages – aménagement, remise en état et frais de location de terrains pour 65 000 €,
- Elagages et désencombrements, hors régie, pour un montant de 50 000 €,
- Interventions ponctuelles pour des situations urgentes et imprévues, ou récurrentes mais évolutives pour un montant de 19 000 € (dont prestation complémentaires bateau dévaseur du SMVSA),
- Frais d'analyses règlementaires pour 4 500 €,
- Faucardage du port de Mauzé sur le Mignon avec une prise en charge par la commune à hauteur de 50%, ainsi que le faucardage du plan d'eau de Noron avec un financement de l'agglo du Niortais.

#### Les chiffres clé

<b>Dépenses/recettes :</b>	<b>2,28 M€</b>
<b>Dotation générale de décentralisation :</b>	<b>1,7 M€</b>
<b>Masse salariale (hors moyens supports) :</b>	<b>1,4 M€</b>

### 3) LA JUSSIE

Le budget dit « jussie » (jussie et autres espèces invasives envahissantes) permet d'identifier les moyens et les ressources mis en œuvre sur cette action qui est déployée 6 mois de l'année (15 mai au 15 novembre) en distinguant les actions relevant du domaine public fluvial, propriété de l'IIBSN et les actions réalisées pour le compte des structures gémapiennes qui souhaitent continuer à nous confier cette mission.

Ce chantier nécessite le recrutement de 9 agents saisonniers, ainsi que le recours à des moyens matériels propres (barques, bateau-grue, chaland) mais aussi à diverses locations de transport et outillages. Le projet de budget 2021 est identique à celui de 2020.

#### Les chiffres clés :

<b>Niveau d'intervention :</b>	<b>700 kms d'intervention (1400 km de rives)</b>
	<b>10 agents</b>
	<b>2 passages annuels</b>
<b>Dépenses / recettes :</b>	<b>256 000 €</b>
<b>(dont fonctions supports – encadrement, administration, SIG, ..)</b>	

#### 4) LES RESSOURCES HUMAINES

Les prévisions ont été établies sur la base de l'organigramme validé. Outre les augmentations inhérentes au Glissement, Vieillesse, Technicité (GVT), elles prennent en compte un agent de travaux en renfort sur 12 mois, l'arrivée d'un nouveau directeur, 9 postes de saisonniers jussie, deux postes vacants en attente de décisions, les avancements d'échelon et le reclassement indiciaire au 01/01/2021 (dernière vague de reclassement du PPCR).

##### Les chiffres clés :

**42 agents :**

**37 titulaires ou stagiaires**  
**3 contractuels sur emplois permanents**  
**2 contractuels sur emplois non permanents**

**9 saisonniers**

**Masse salariale : 2 053 997 €**

#### 5) FOCUS SUR LES PRINCIPALES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

La recette principale est apportée par la dotation de décentralisation de l'Etat consécutive au transfert du DPF. Elle s'établit à 1 730 000 € (prévision établie sur la base des chiffres 2020, en attente de ceux de 2021).

Quand bien même les subventions accordées aux travaux ont très fortement diminué depuis le 11<sup>ème</sup> programme en 2020, l'Agence de l'Eau reste un partenaire important pour l'IIBSN avec des subventions accordées en fonctionnement à hauteur de :

- 70% pour la cellule SAGE pour 5 postes.
- 50% pour l'animation du CTMA pour l'équivalent de 1,6 postes.

Les EPCI exerçant les compétences Gémapi assurent en partie le relai pour ce qui est de l'animation du CTMA (désormais CT eau), des études de programmation et des travaux qui les concernent (jussie). La recette globale pour 2021 s'élève à 236 068 €.

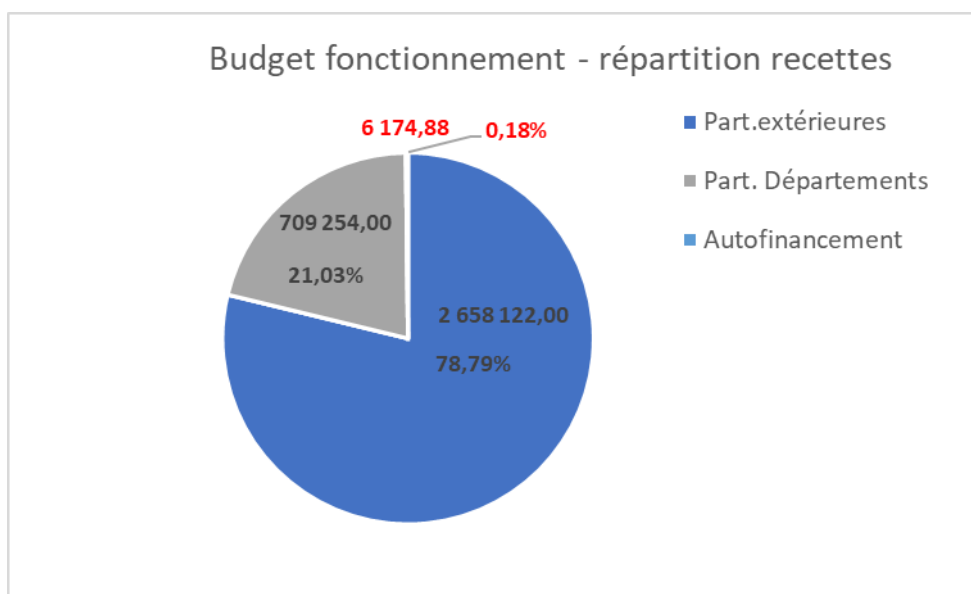
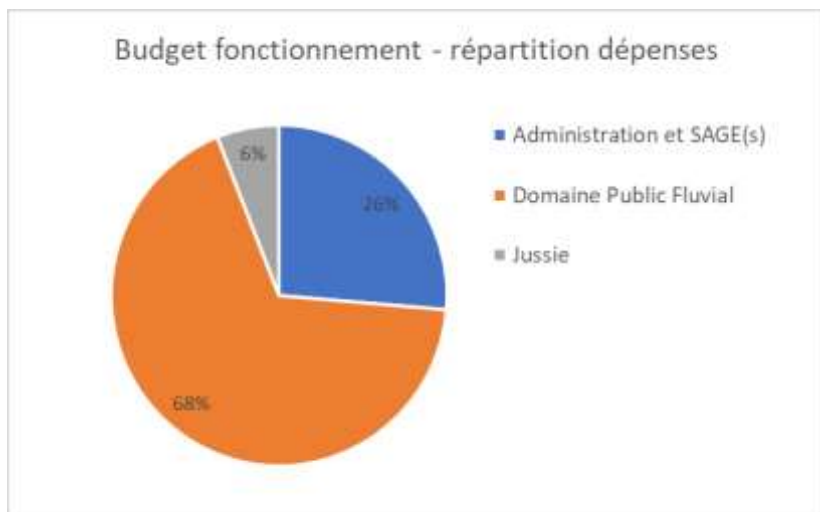
Concernant les participations statutaires des Départements, une inscription complémentaire concerne la révision des SAGE (études HMUC) pour laquelle les Départements ont déjà donné leur accord en 2019 (15 000 € par Département pour 2021).

L'équilibre budgétaire est assuré par l'affectation du résultat antérieur reporté et l'utilisation partielle de provisions qui avaient été constituées pour les opérations de dragage notamment.

## 6) SYNTHÈSE ET ÉQUILIBRE DU BUDGET DE FONCTIONNEMENT

Ainsi, pour 2021, les projets présentés ci-dessus se traduisent par les montants prévisionnels suivants :

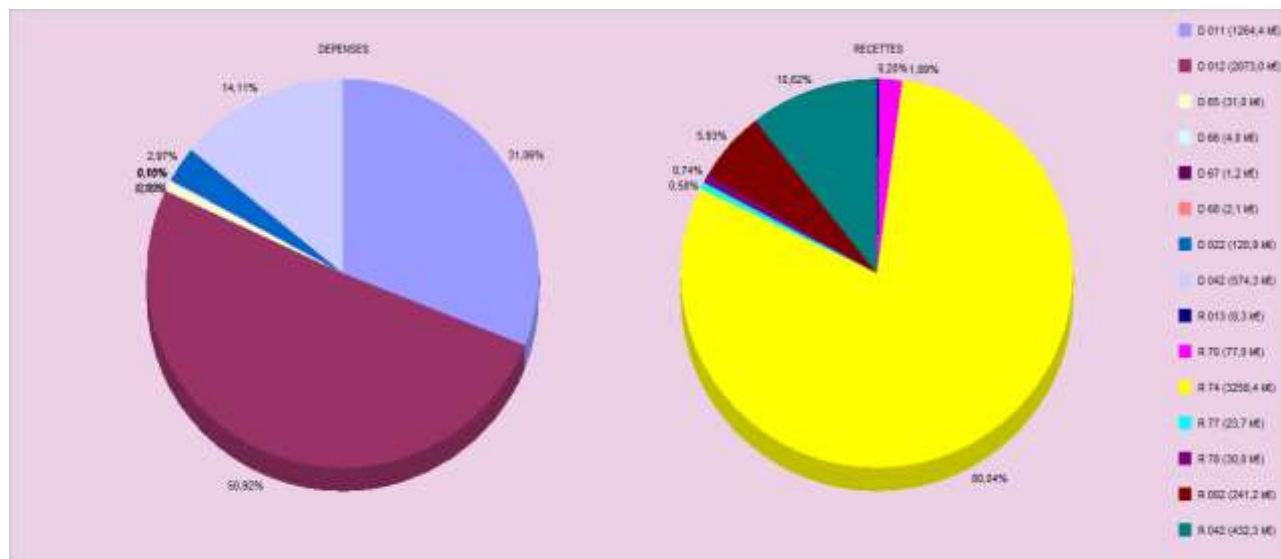
Dépense			Recettes							
Secteur	Montant	%	Recettes ext affectées	%	Participation des Départements	%	Autres	%	Total	
Administration et SAGE(s)	888 220,88	26	538 742,93	60,6	343 303,07	38,7	6174,88	0,7	888 220,88	
DPF	2 283 410,00	68	1 919 679,07	84	363 730,93	16	0		2 283 410,00	
Jussie	201 920,00	6	199 700,00	99	1 404,00 + 816,00	1	0		201 920,00	
	<b>3 373 550,88</b>	100			2 658 122,00		709 254,00		6 174,88	<b>3 373 550,88</b>



Le tableau ci-après présente l'équilibre global du budget de fonctionnement en dépenses et en recettes, qui s'établit à : **4 070 885,06 €**.

<b>FUNCTIONNEMENT</b>						
<b>ACTIONS</b>	<b>Dépenses</b>	<b>Recettes</b>				<b>Ecart</b>
		<b>Recettes ext.</b>	<b>Recettes départ.</b>	<b>Autres</b>	<b>Total Recettes</b>	
Administration et SAGE	888 220,88	538 742,93			538 742,93	-349 477,95
DPF	2 283 410,00	1 919 679,07			1 919 679,07	-363 730,93
Jussie	201 920,00	199 700,00	1 404,00		201 104,00	-816,00
Participations statutaires hors étude			662 850,00		662 850,00	662 850,00
Etude SAGEs			45 000,00		45 000,00	45 000,00
<b>TOTAL1</b>	<b>3 373 550,88</b>	<b>2 658 122,00</b>	<b>709 254,00</b>	<b>0,00</b>	<b>3 367 376,00</b>	<b>-6 174,88</b>
<b>OPERATIONS D'ORDRE BUDGETAIRE</b>						
Dot.amort/reprise subv.	574 345,00			432 293,00	432 293,00	-142 052,00
Avance forfaitaire					0,00	0,00
Transfert subventions					0,00	0,00
Provisions / reprises Prov.créances douteuse Reprise travx curage	2 100,00			30 000,00	30 000,00	27 900,00
<b>OPERATIONS BUDGETAIRE</b>						
Remboursement emprunt/FCTVA				0,00	0,00	0,00
Dépenses imprévues	120 889,18				0,00	-120 889,18
Excédent fonctionnement reporté				241 216,06	241 216,06	241 216,06
					0,00	0,00
<b>TOTAL2</b>	<b>697 334,18</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>703 509,06</b>	<b>703 509,06</b>	<b>6 174,88</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>4 070 885,06</b>	<b>2 658 122,00</b>	<b>709 254,00</b>	<b>703 509,06</b>	<b>4 070 885,06</b>	<b>0,00</b>

## Budget fonctionnement 2021 - vue d'ensemble prévisionnelle

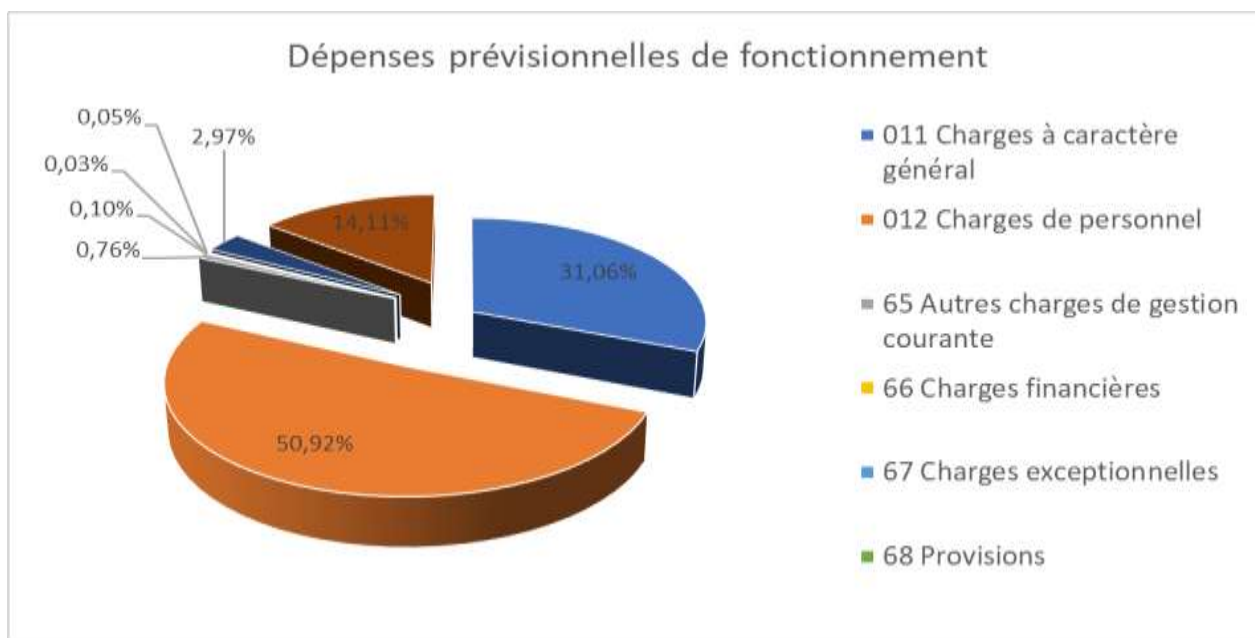


Chap.	Désignation	Montant
011	Charges à caractère général	1 264 403,88
012	Charges de personnel et frais assimilés	2 072 997,00
65	Autres charges de gestion courante	31 000,00
66	Charges financières	4 000,00
67	Charges exceptionnelles	1 150,00
68	Dotations aux amortissements et provisions	2 100,00
022	Dépenses imprévues	120 889,18
042	Dotations aux amortissements et provisions	574 345,00
	<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>4 070 885,06</b>

Recettes prévisionnelles de fonctionnement		
Chap.	Désignation	Montant
013	Atténuations de charges	8 280,00
70	Produits des services	77 000,00
74	Dotations et participations	3 258 416,00
77	Produits exceptionnels	23 680,00
78	Reprises sur provisions	30 000,00
002	Excédent de fonctionnement reporté	241 216,06
042	Amortissement subventions	432 293,00
	<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>4 070 885,06</b>

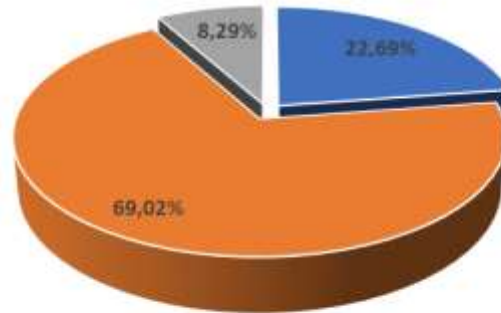


<b>Dépenses prévisionnelles de fonctionnement</b>			
<b>Chapitre</b>	<b>Désignation</b>	<b>Montant</b>	<b>%</b>
011	Charges à caractère général	1 264 403,88	31,06%
012	Charges de personnel	2 072 997,00	50,92%
65	Autres charges de gestion courante	31 000,00	0,76%
66	Charges financières	4 000,00	0,10%
67	Charges exceptionnelles	1 150,00	0,03%
68	Provisions	2 100,00	0,05%
022	Dépenses imprévues	120 889,18	2,97%
042	Opérations d'ordre (Dotation amort.)	574 345,00	14,11%
	<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>4 070 885,06</b>	



### Dépenses prévisionnelles 2021 Répartition charges de personnel

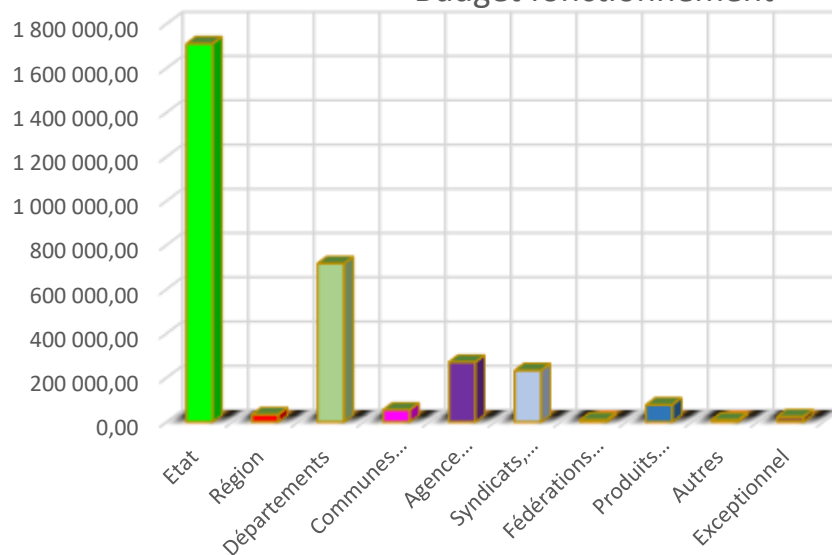
- Administration
- Domaine Public Fluvial
- Jussies



### Recettes de fonctionnement

	Etat	Région	Départements	Communes & groupements	Agence de l'Eau	Syndicats, syndicats mixtes	Fédérations & associations	Produits de services	Autres	Exceptionnel	Total
TOTAL	1 710 000,00	33 000,00	716 004,00	54 116,00	270 300,00	232 393,00	8 603,00	77 000,00	8 280,00	23 680,00	3 133 376,00
%	54,57%	1,05%	22,85%	1,73%	8,63%	7,42%	0,27%	2,46%	0,26%	0,76%	

### Recettes prévisionnelles 2021 Budget fonctionnement



#### B.4.2. Le budget d'investissement

Les projets d'investissement 2021 s'inscrivent dans le cadre des thématiques principales du programme de travaux élaboré pour la période 2021-2026.

##### a) Les dépenses d'investissement

Les discussions qui se sont tenues lors du Bureau du 18 janvier ont permis de retenir des priorités pour les nouveaux projets et ceux à poursuivre, pour lesquels les participations des Départements ont été fléchées.

D'une manière générale, les reports de crédits déjà inscrits, ainsi que l'affectation du résultat 2020 permettront de couvrir les besoins avec un recours à l'emprunt très limité (à l'exception du préfinancement de la TVA).

Dans le détail, les opérations programmées en 2021 sont les suivantes :

##### ➤ Ponts et passerelles

- Restauration et mise en sécurité du pont Enfreneaux, du pont Sazay, de la passerelle Auzeille.
- Etudes de projet et engagement sur la fin de l'année des opérations de restauration des passerelles de l'Ouilette (Autise) et de Vina (Mignon).

##### ➤ Berges

- Restauration des berges du canal de Pomère (dernière tranche dans le cadre du CPER Pays de Loire), opération coordonnée avec la commune de l'Île d'Elle et le Département qui interviennent sur la voirie ;
- Programme de travaux « ponctuel – 2021 » au titre du budget DPF, pour répondre à des désordres urgents qui menacent la sécurité riveraine. Une première opération est identifiée sur la Sèvre à Maillé en amont de Bazoin en partenariat avec la commune.

##### ➤ Barrages / Gestion de l'eau

- Sécurisation des barrages du Carreau d'or et du canal de chasse à Marans, en lien avec la commune (partenariat possible pour le Carreau d'Or) ;
- Restauration des barrages de Courtiou et Grand Bois, comprenant des travaux d'électrification conséquents conduits par le SyDEV (participation IIBSN de 80%).

### ➤ Bâtiments

Le produit de la vente des maisons éclésières de la Sotterie et des Bourdettes (200 000 €) a été « réservée » à la réhabilitation des bâtiments des centres d'exploitation. Cette somme devra être complétée en fonction de la détermination d'un programme d'étude et de travaux à lancer en 2021.

Concernant le centre de Marans, il s'agit d'une remise à niveau importante, ce bâtiment n'ayant pas connu de réhabilitation depuis plusieurs décennies.

Pour la cale du port, il faut envisager prioritairement une amélioration de l'isolation des bureaux et réaliser un rafraîchissement des extérieurs pour une meilleure intégration dans l'environnement du « port Boînot » et de la future capitainerie.

### ➤ Tourisme fluvial

Les crédits relatifs au tourisme fluvial, gérés par une autorisation de programme en dépenses, ont été ajustés lors de la décision modificative de 2020.

En fonction de l'avancement du projet, un ajustement des recettes sera opéré lors d'une décision modificative cette année.

L'année 2021 sera consacrée :

- à la pose de la signalisation fluviale (régie + marchés auprès d'entreprises spécialisées),
- à l'aménagement de la capitainerie de Niort.

Pour ces opérations, il s'agit de crédits déjà inscrits et reportés, qui pourraient être complétés par un prélèvement sur les dépenses imprévues en cas de besoin.

Si on ajoute le dragage du contour de l'île de Charrouin à l'automne 2021, il s'agit des dernières opérations à charge de l'IIBSN fléchées dans ce programme.

### ➤ Slipway de Marans

- Mise aux normes environnementales et de sécurité. Cette opération a été engagée en 2020 (marchés signés).

### ➤ Investissements courants

Des investissements courants, financés pour partie par les participations des Départements, ont été identifiés :

- amélioration de la supervision	: 20 000 €
- remplacement de deux véhicules légers	: 34 000 €
- équipement informatique/bureautique (télétravail, direction, et sécurisations)	: 15 000 €
- matériel et outillages pour le service exploitation	: 43 400 €
- travaux de berges ponctuelles (avec participation des communes riveraines)	: 23 468 €
<b>TOTAL</b>	<b>175 233 €</b>

Les autres achats ci-après, d'un montant global de **28 000 €**, pourront bénéficier d'un autofinancement :

- achat de 2 défibrillateurs (obligation d'équiper les locaux),
- équipement mobilier/matériel de la salle de réunion, de la salle de restauration, et des vestiaires des nouveaux locaux de la cale du port,
- nouveaux achats ou renouvellement de tables et de chaises pour les salles de réunions (Cale du port lorsque les travaux seront terminés et Marans pour remplacement mobilier vétuste ).
- écran anti-projection pour le slipway et gardes corps de descente.

La répartition des participations des Départements pour 2021 est résumée ci-après :

<b>Investissement courant</b>	<b>135 867 €</b>
<b>Opérations individualisées travaux</b>	<b>175 233 €</b>
<i>Travaux sur ouvrages et écluses</i> - sécurisation du carreau d'or et canal de chasse - Courtiou Grands bois	52 300
<i>Ponts et passerelles</i> - Pont des Enfreneaux, Auzeille, Pont de Sazay	82 933
<i>Travaux de bâtiments :</i> - centre d'exploitation de Marans - bâtiments administratif de la cale du Port	40 000
<b>Total</b>	<b>311 100 €</b>

#### b) Les recettes d'investissement

Les recettes attendues sont :

- les participations des Départements maintenues au même niveau qu'en 2020 pour 311 100 € comme détaillé ci-avant,
- le FCTVA (environ 320 000 €),
- les subventions liées au transfert du DPF pour les ouvrages hydrauliques et les ponts : programme 203 de l'Etat,
- les subventions PiTE (reliquat) et FNADT pour le slipway de Marans,
- les subventions CPER pour les berges de Pomère.

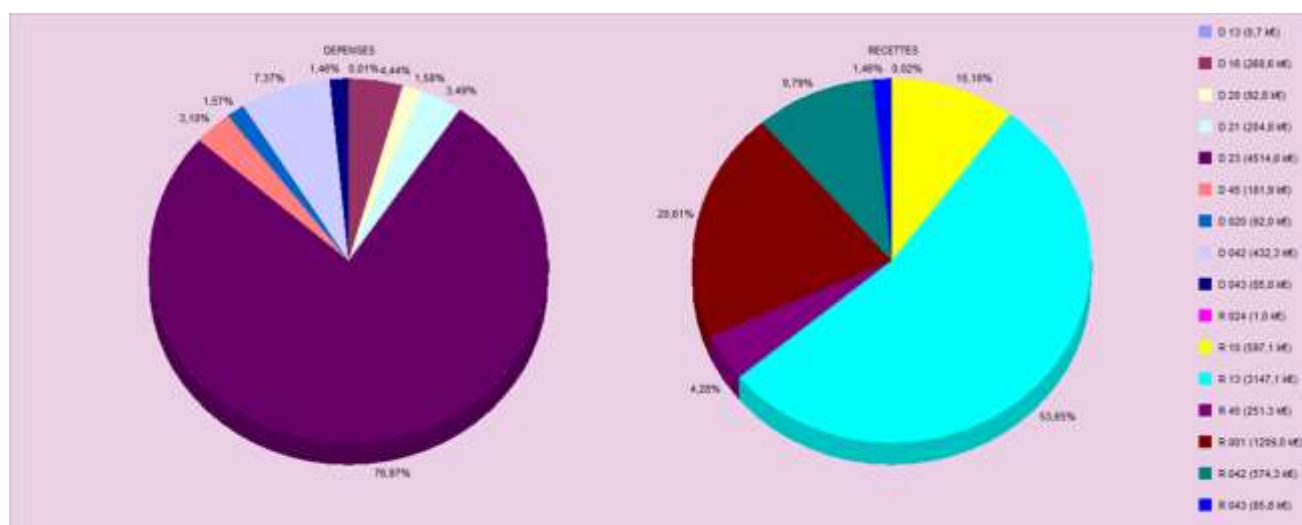
Enfin, l'affectation du résultat antérieur reporté permet d'équilibrer chacune des opérations budgétaires à la hauteur des dépenses évaluées.

## 7) Synthèse et équilibre du budget d'investissement

Le tableau ci-après présente l'équilibre global prévisionnel du budget d'investissement en dépenses et en recettes qui s'établit à **5 865 609,45 €**.

ACTIONS	INVESTISSEMENT											
	Depenses				Reports recettes	Reports recettes Emprunt	Recettes				Total Recettes	Ecart
	N° op.	Reports Dépenses	Dépenses	Total dépenses			Recettes extérieures	Participations Depts	Emprunt	Autres		
Administration et SAGE		4 200,00	2 500,00	6 700,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-6 700,00	
DPF		168 400,00	233 308,00	401 708,00	104 368,75	0,00	30 697,92	135 867,00	0,00	270 933,67	-130 774,33	
DPF-Slip Way		640 015,62		640 015,62	332 200,00					332 200,00	-307 815,62	
<b>Opérations d'équipement</b>												
Passé à poissons Enfreneaux	9022	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Passerelles	9030	299 806,40	390 000,00	689 806,40	146 609,60	35 000,00	173 333,00	82 933,00	-35 000,00	402 875,60	-286 930,80	
Berges canal Pomère	9035	198 000,00	40 000,00	238 000,00	157 896,25	0,00	-6 395,25	0,00	0,00	151 491,00	-86 509,00	
Ecluse du Brault	9037	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Ouvrages hydrauliques 2017	9038	12 000,00	0,00	12 000,00	8 000,00	0,00	21 817,00	-8 000,00	0,00	21 817,00	9 817,00	
Berges prog.2017	9039	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Tourisme fluvial	9040	1 105 708,69	3 130,00	1 108 838,69	927 739,70	147 675,00	2 607,00	0,00	-147 675,00	930 346,70	-178 491,99	
Programme berges 2019	9042	168 100,41	0,00	168 100,41	180 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	180 000,00	11 899,59	
Ouvrages hydrauliques 2019 Carreau d'or, canal de Chasse	9043	213 600,00	40 000,00	253 600,00	142 400,00	20 000,00	-20 000,00	35 600,00	0,00	178 000,00	-75 600,00	
Ecluse de Comporté	9044	93 986,05	0,00	93 986,05	99 494,25	0,00	1 000,00	18 297,20	0,00	118 791,45	24 805,40	
Ouvrages hydrauliques Autizes Grand-bois, Courtieux	9045	699 644,40	100 000,00	799 644,40	458 454,60		44 800,00	16 700,00	0,00	519 954,60	-279 689,80	
Travaux bâtiments IBSN	9046	200 000,00	200 000,00	400 000,00	0,00		0,00	40 000,00	0,00	40 000,00	-360 000,00	
<b>Opérations sous mandat</b>												
Travaux réseaux SMM 17	95	11 262,00	0,00	11 262,00	64 328,00		0,00			64 328,00	53 066,00	
Travaux réseaux SMM 79	96	163 663,88	7 000,00	170 663,88	180 000,00		4 900,00	2 100,00		187 000,00	16 336,12	
<b>Opérations pour compte tiers</b>												
TRAVAUX EXECUTES D'OFFICE pour compte de tiers	94	0,00	0,00	0,00			0,00			0,00	0,00	
<b>TOTAL1</b>		<b>3 978 387,45</b>	<b>1 015 938,00</b>	<b>4 994 325,45</b>	<b>2 801 481,15</b>	<b>202 675,00</b>	<b>252 759,67</b>	<b>323 497,20</b>	<b>-182 675,00</b>	<b>0,00</b>	<b>3 397 738,02</b>	<b>-1 596 587,43</b>
<b>OPERATIONS D'ORDRE BUDGETAIRE</b>												
Reprises subv./amortissements			432 293,00	432 293,00						574 345,00	574 345,00	142 052,00
Avance forfaitaire			85 751,00	85 751,00						85 751,00	85 751,00	0,00
Transfert subventions				0,00							0,00	0,00
				0,00							0,00	0,00
<b>OPERATIONS BUDGETAIRE</b>												
Remboursement emprunt/FCTVA			260 556,00	260 556,00			320 000,00			320 000,00	59 444,00	
Dépenses imprévues			92 000,00	92 000,00						0,00	-92 000,00	
Excédent investissement reporté				0,00						1 208 994,10	1 208 994,10	1 208 994,10
Affectation										277 097,33	277 097,33	277 097,33
Produit de cession d'immo				0,00						1 000,00	1 000,00	1 000,00
Transfert subvention régul			684,00	684,00						684,00	684,00	0,00
<b>TOTAL2</b>		<b>0,00</b>	<b>871 284,00</b>	<b>871 284,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>320 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>2 147 871,43</b>	<b>2 467 871,43</b>	<b>1 596 587,43</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>3 978 387,45</b>	<b>1 887 222,00</b>	<b>5 865 609,45</b>	<b>2 801 481,15</b>	<b>202 675,00</b>	<b>572 759,67</b>	<b>323 497,20</b>	<b>-182 675,00</b>	<b>2 147 871,43</b>	<b>5 865 609,45</b>	<b>0,00</b>

## Budget d'investissement 2021 - vue d'ensemble prévisionnelle



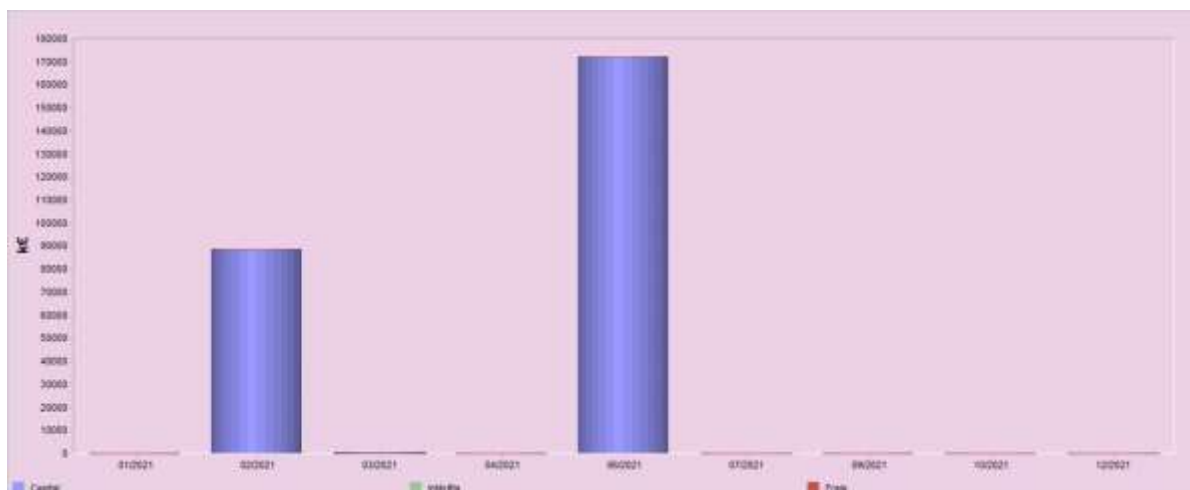
<i>Dépenses prévisionnelles d'investissement</i>			
Chap.	Désignation	Montant	%
13	Subventions d'investissement	684,00	0,01%
16	Emprunts et dettes assimilés	260 556,00	4,44%
20	Immobilisations incorporelles	92 800,00	1,58%
21	Immobilisations corporelles	204 800,00	3,49%
23	Immobilisations en cours	4 514 799,57	76,97%
45	Comptabilité distincte rattachée	181 925,88	3,10%
020	Dépenses imprévues	92 000,00	1,57%
040	Opérations d'ordre de transfert entre section	432 293,00	7,37%
041	Opérations patrimoniales	85 751,00	1,46%
	<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>5 865 609,45</b>	

<i>Recettes prévisionnelles d'investissement</i>			
Chap.	Désignation	Montant	%
10	Dotations, fonds divers et réserves	597 097,33	10,18%
13	Subventions d'investissement	3 147 094,02	53,65%
45	Comptabilité distincte rattachée	251 328,00	4,28%
001	Excédent d'investissement reporté	1 208 994,10	20,61%
024	Produits des cessions d'immobilisations	1 000,00	0,02%
040	Opérations d'ordre de transfert entre section	574 345,00	9,79%
041	Opérations patrimoniales	85 751,00	1,46%
	<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>5 865 609,45</b>	

### B.5. Dette : Emprunt et ligne de trésorerie

#### B.5.1. Emprunts

#### *Echéancier des remboursements sur 12 mois - IIBSN - 2021*



<b>Echéancier des remboursements</b>			
<b>Année</b>	<b>Capital</b>	<b>Intérêts</b>	<b>Frais</b>
01/2021	0,00	96,81	0,00
02/2021	88 556,00	106,27	0,00
03/2021	0,00	277,34	0,00
04/2021	0,00	93,75	0,00
06/2021	172 000,00	277,34	0,00
07/2021	0,00	93,75	0,00
09/2021	0,00	105,34	0,00
10/2021	0,00	93,75	0,00
12/2021	0,00	105,34	0,00
<b>TOTAL</b>	<b>260 556,00</b>	<b>1 249,69</b>	<b>0,00</b>

*Les annuités d'emprunt (capital et intérêts) s'élèvent pour 2021 à 261 805,69 €.*

Le résultat de gestion 2020 nous permettent d'annuler l'intégralité du recours à l'emprunt reporté à hauteur de 202 675 € et correspondant aux opérations suivantes :

- Remise aux normes ponts et passerelles - 35 000,00 €
- Tourisme fluvial - 147 675,00 €
- Sécurisation carreau d'or et canal de Chasse - 20 000,00 €

#### B.5.2. Ligne de trésorerie

Comme chaque année, une ligne de trésorerie de 800 000 € sera ouverte afin de couvrir les besoins en fonds de roulement le temps de percevoir les dotations de l'Etat et autres participations financières.



## **B.6. Conclusion**

**Un excédent *raisonnable, en valeur relative du budget*, sera constaté sur le compte administratif 2020 (lié aux postes vacants, à la maîtrise des dépenses et aux économies réalisées).**

**En intégrant l'excédent antérieur cumulé, une affectation sera proposée sur le budget de la section d'investissement 2021.**

**En conséquence, afin de poursuivre la remise à niveau du DPF, la mise en navigation touristique ainsi que les opérations de travaux courantes, le Conseil d'administration propose :**

- **de maintenir les participations départementales au niveau de celles appelées en 2020, soit 311 000 € par Département ;**
- **que l'excédent de fonctionnement 2020 soit affecté pour partie sur les travaux d'investissement listés ci-dessus ;**
- **qu'aux participations statutaires habituelles des Départements, s'ajoutent celles relatives à l'avancement de travaux liées au tourisme fluvial et au transfert du DPF ;**
- **de limiter le recours limité à l'emprunt, à l'exception du préfinancement de la TVA.**